



Attestation de loyer

Demande de versement direct

Demande de versement direct de l'aide *au bailleur*

S'il le souhaite, l'allocation de logement peut être versée directement au propriétaire-bailleur. Dans ce cas elle est déduite du montant du loyer.



Pour faire cette demande, le logement (hors foyer) doit répondre aux caractéristiques de la décence (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

Le bailleur désigné ci-dessous demande que les paiements de l'aide au logement de son locataire lui soient versés directement.

(joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne)

Le bailleur : (nom ou raison sociale) **MERCURY LUC**

Adresse : **MAS DE LAURE 13570 BARBENTANE**

s'engage en contrepartie à signaler à la Caisse tout impayé dans les trois mois suivant son apparition et immédiatement le départ de l'allocataire du logement concerné et prend connaissance du fait qu'à défaut, il devra rembourser à la Caisse l'allocation versée indûment.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
20041	01008	0353464P029	69

IBAN - Identifiant international de compte
FR88 2004 1010 0803 5346 4P02 969

BIC - Identifiant international de l'établissement
PSSTFRPPMAR

DOMICILIATION :
LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER
13900 MARSEILLE CEDEX 20

TITULAIRE DU COMPTE :

MR MERCURY LUC
MAS DE LAURE
13570 BARBENTANE

Cadre réservé au destinataire du relevé

A Avignon Le 26 05 2014

Signature - cachet
(du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)

